

Ville de BRUXELLES
Monsieur D. de SAEGER
Département Urbanisme
Commission de Concertation
Boulevard Anspach, 6

B – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 18L/04 (corr. M. Goetyncx)
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.1765/s.350
Annexes : 22 plans

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue de la Loi, 56. Rénovation d'un immeuble de bureaux.

En réponse à votre lettre du 7 juin 2004, en référence, reçue le 10 juin, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 30 juin 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée s'est prononcée comme suit.

Pour rappel, l'immeuble se situe dans la zone de protection du bien sis 70, rue de la Loi. Les interventions de rhabillage et d'extension de superficie de l'immeuble concerné par la demande ne contribuent pas, de manière générale, à mettre en valeur l'édifice classé.

Suite à la rehausse du gabarit projeté, la Commission demande de revoir l'articulation entre le bâtiment côté rue des Deux Eglises à son mitoyen plus bas, dans la même rue des Deux Eglises.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U.